

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Nanterre, le 05/11/2021

## Le préfet annonce le déploiement de « bataillons de la prévention » à Nanterre

L'Etat, la ville de Nanterre, le conseil départemental et deux associations ont signé une convention multipartite pour le déploiement de bataillons de la prévention dans le quartier du Petit Nanterre.

Le quartier du Petit Nanterre fait partie des 45 quartiers sélectionnés en France par le ministère de la ville.

Annoncés par le Premier ministre lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021, ces bataillons viennent renforcer la présence sur le terrain de médiateurs et éducateurs spécialisés pour répondre aux attentes des habitants des quartiers prioritaires, en particulier en matière de tranquillité et de sécurité.

Ce dispositif innovant coordonne pour la première fois la médiation sociale en lien avec l'enjeu de tranquillité et le travail éducatif et d'insertion ciblé sur les jeunes et les parents.

Quatre éducateurs spécialisés et quatre adultes-relais viendront renforcer les dispositifs existants, à la rencontre des jeunes de 11 à 25 ans, avec un double objectif :

- Prévenir la bascule des plus jeunes vers la délinquance ;
- Aller vers les jeunes les plus éloignés des institutions pour favoriser leur insertion citoyenne et professionnelle.

Le 4 novembre, la préfète déléguée pour l'Egalité des chances a signé les conventions des adultes-relais. Les équipes sont donc maintenant au complet et vont dès à présent commencer à intervenir.

Plus d'informations sur <u>https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/45-quartiers-prioritaires-vont-accueillir-des-bataillons-de-prevention-462</u>

Contact : Service départemental de la communication interministérielle 01.40.97.22.60 / <u>pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr</u>